

che seraient bien aises que le trust maintînt le prix du papier à un chiffre élevé. Ce que nous prétendons, c'est que le Gouvernement n'a rien tenté en ces dernières années dans le but de remédier à la situation créée par ce singulier tarif à la faveur duquel les Américains viennent chercher au Canada la matière première qui leur manque et interdisent l'accès de leur marché à nos fabricants de papier.

L'hon. M. FIELDING : Ce n'est pas ce que mon honorable ami appelle l'égalité de traitement entre le Canada et les Etats-Unis que demandèrent les propriétaires de journaux, mais bien la réduction des droits sur le papier, et nous avons accédé à leur demande. Le trust s'est énergiquement opposé à cette réduction. Aujourd'hui, mon honorable ami voudrait que les anciens droits chers aux trusts fussent rétablis. C'est sur ce point que nous différons.

L'hon. M. FOSTER : Est-ce aux droits ou au trust qui élevait les prix que les propriétaires de journaux trouvaient à redire ?

L'hon. M. FIELDING : Pourvu qu'ils aient le papier à bon marché, les propriétaires de journaux se soucient peu des minuscules.

M. FOWLER : Vous devriez en faire autant.

L'hon. M. FIELDING : C'est ce que nous avons fait, et ils ont paru assez contents.

L'hon. M. FOSTER : Ne se plaignaient-ils pas du trust ?

L'hon. M. FIELDING : Ils se plaignaient de la cherté du papier. Nous les avons invités à prouver l'existence du trust et c'est ce qu'ils firent; nous avons ensuite abaissé les droits et ils nous en ont remerciés.

L'hon. M. FOSTER : Les propriétaires prétendirent qu'à la suite de la formation du trust, les fabricants demandèrent de leur papier un prix représentant plus qu'un bénéfice raisonnable; et c'est pour cela qu'ils prièrent le Gouvernement de briser le trust. Le Gouvernement satisfait à leur demande en abaissant les droits au détriment d'une importante industrie. La demande de mon honorable ami d'Argenteuil (M. Perley) se résume à ceci : n'est-il pas possible d'écraser un trust sans nuire à une industrie qui ne fait pas vivre seulement une demi-douzaine de fabricants ? Vous punissez, il est vrai une demi-douzaine de trustards, mais vous punissez en même temps tous les ouvriers et tous les employés que l'industrie du papier fait vivre. Ainsi, l'industrie métallurgique fournit de l'emploi à des milliers de personnes; or, si quelques propriétaires d'établissements métallurgiques se coalisaient dans le but de provoquer une hausse du prix du fer et de l'acier, et que le Gouvernement décidât de mettre fin à cette coalition en recourant au moyen dont il a usé à l'égard du trust

M. PERLEY.

du papier, c'en serait fait de l'industrie métallurgique au Canada. Cette manière de trancher la question est irrationnelle. On punit les ouvriers innocents bien plus cruellement que les trustards coupables. Cette solution, je l'ai toujours jugée contraire à la saine raison, parce qu'elle pèse très lourdement sur les innocents et qu'elle est relativement légère aux coupables. Il doit se trouver quelque moyen par lequel un gouvernement puissant pourrait écraser un trust sans amener en même temps la ruine d'une industrie.

M. JOHNSTON : Si mon honorable ami d'Argenteuil (M. Perley) jetant un coup d'œil sur les rapports, il constaterait qu'il s'importe au Canada très peu de papier à imprimer les journaux. Quant à l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), il se plaint de la manière d'agir du Gouvernement à l'égard du trust du papier, mais il n'y avait pas d'autre moyen d'assurer l'abaissement des prix; en effet, lors même que l'on eût intenté des poursuites contre les trustards, la position des consommateurs de papier n'en aurait pas été meilleure.

M. FOWLER : Pourquoi ?

M. JOHNSTON : Parce que les trustards auraient pu s'accommoder de payer plusieurs fois l'amende; les droits étant maintenus, il leur était loisible de faire payer leur papier aussi cher que le permettait la concurrence américaine.

M. FOWLER : De ce qu'un voleur sort de prison devient récidiviste, en concluez-vous que la loi contre le vol est inutile ?

M. JOHNSTON : Les propriétaires de journaux voulaient qu'il fût remédié à la situation d'une manière pratique. Ils étudièrent donc la question en hommes pratiques et en vinrent à la conclusion que le seul moyen de la régler consistait à agir comme ils firent.

L'hon. M. FOSTER : Qui en vint à cette conclusion ?

M. JOHNSTON : Les propriétaires de journaux démontrèrent l'existence du trust et firent voir l'exploitation dont ils étaient victimes de la part des fabricants de papier.

M. FOWLER : Le Gouvernement a-t-il agi comme il a fait parce que les propriétaires de journaux en étaient venus à la conclusion qu'il valait mieux abaisser les droits que traduire les trustards en cour d'assise ? En cette matière, mon honorable ami (M. Johnston) exprime-t-il la pensée du Gouvernement ?

L'hon. M. FIELDING : Je crois qu'il le fait en ce moment.

M. JOHNSTON : A quoi bon discuter cette question avec l'honorable député (M. Fowler), puisqu'il ignore absolument ce qui s'est passé ? Je ne dis pas que le Gouver-